

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive du gestionnaire (Alliance Asset Management) du 06 mars 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation & Garantie ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 02 juin 2008

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
BILAN arrêté au 31-12-2007
(exprimé en dinar Tunisien)

			<u>31/12/2007</u>
	<u>ACTIF</u>		
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	26 339 432
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 399 196
	Obligations et valeurs assimilées		24 940 236
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	4.3	14 574 390
	Placements monétaires		672 279
	Disponibilités		13 902 111
	Total Actif		40 913 822
	<u>PASSIF</u>		
PA1 -	Opérateurs créditeurs		128 224
PA2 -	Autres créditeurs divers		18 578
	Total Passif		146 802
	<u>ACTIF NET</u>		
CP1 -	Capital	4.5	40 041 655
CP2 -	Sommes distribuables		725 365
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
	Sommes distribuables de l'exercice	4.6	725 365
	Actif Net		40 767 020
	Total Passif et Actif Net		40 913 822

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 7 mois clos le 31-12-2007
(exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice clos le 31-12-07
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	4.2	625 365
	Dividendes		1 049
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		624 316
PR2 -	Revenus des placements monétaires	4.4	439 087
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 064 452
CH1 -	Charges de gestion des placements	4.7	-300 762

	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		763 690
CH2 -	Autres charges	4.8	-38 325
	RESULTAT D'EXPLOITATION		725 365
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		0
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		725 365
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		46 242
	Frais de négociation		-4 587
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		767 020

**FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 7 mois clos le 31-12-2007**

(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-07
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	767 020
	Résultat d'exploitation	725 365
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	46 242
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0
	Frais de négociation de titres	-4 587
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	0
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	40 000 000
	a / Souscriptions	40 000 000
	Capital	40 000 000
	Régularisation des sommes non distribuables	0
	Régularisation des sommes distribuables	0
	b / Rachats	0
	Capital	0
	Régularisation des sommes non distribuables	0
	Régularisation des sommes distribuables	0
	Variation de l'actif net	40 767 020
AN4 -	<u>Actif net</u>	
	Début de période	0
	Fin de période	40 767 020
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>	
	Début de période	40 000
	Fin de période	40 000
	Valeur liquidative	1 019
AN6 -	Taux de rendement (%)	3,33%

**FCP CAPITALISATION & GARANTIE
NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
Au 31 décembre 2007**

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007, son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) qui a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

Le dépositaire choisi est la Banque de Tunisie.

Les garants sont : PROPARCO & la Banque de Tunisie.

Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.07 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2007 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille-titres

Au 31/12/2007, le portefeuille-titres du FCP est composé au d'actions cotées et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à 26 339 432 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/07	% de l'actif net
Emprunts d'Etat	44 980	24 315 920	24 940 236	61,18%
BTZC (01/10/2016)	44 980	24 315 920	24 940 236	61,18%
Actions	107 645	1 352 954	1 399 196	3,43%
ADWYA	21 365	54 062	72 641	0,18%
AL	400	66 080	67 192	0,16%
ASSAD	6 959	28 532	29 715	0,07%
ATB	400	2 076	2 162	0,01%
BNA	11 544	102 992	103 342	0,25%
BT	3 809	364 981	370 288	0,91%
BTE	500	15 000	15 927	0,04%
ESSOUKNA	2 300	11 215	11 040	0,03%
MONOPRIX	701	54 678	59 089	0,14%
SFBT	25 190	362 176	363 693	0,89%
SIMPAR	662	20 902	21 561	0,05%
SOPAT	2 835	31 185	30 618	0,08%
SPDIT	2 500	16 750	17 250	0,04%
Tunisie Leasing	3 785	53 893	56 635	0,14%
TPR	14 243	62 621	71 130	0,17%
TUNISAIR	8 445	30 792	32 091	0,08%
UBCI	2 000	75 020	74 820	0,18%
ADWYA (Droits d'attribution)	7	2	2	0,00%
Total	152 625	25 668 874	26 339 432	64,61%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 625 365 DT au titre de l'exercice 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des BTZC	624 316
Dividendes	1 049
Total	625 365

4.3- Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2007 à 14 574 390 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/07	% actif net
BTC	700	664 653	672 279	1,65%
BTC 09/09/2008 5,47%	700	664 653	672 279	1,65%
Disponibilités			13 902 111	34,10%
Compte bancaire chez la Banque de Tunisie (TMM-0,5%)			13 902 111	34,10%
Total	700	664 653	14 574 390	35,75%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 439 087 DT au titre de l'exercice 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/07
Revenus des BTC	7 626
Revenus des dépôts auprès de la banque	431 461
Total	439 087

4.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 40 767 020 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	40 041 655
Variation de la part Revenu	725 365
Variation de l'Actif Net	40 767 020

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2007

Montant:	0
Nombre de titres :	0
Nombre d'actionnaires :	0

Souscriptions réalisées

Montant:	40 000 000
Nombre de titres émis :	40 000
Nombre d'actionnaires nouveaux :	19

Rachats effectués

Montant:	0
Nombre de titres rachetés :	0
Nombre d'actionnaires sortant :	0

Capital au 31/12/2007

Montant:	40 000 000*
Nombre de titres :	40 000
Nombre d'actionnaires :	19

(* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice (telle que présentée au niveau du bilan) est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	40 000 000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur cession de titres	46 242
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0
Variation des frais de négociation	-4 587
Régularisation des sommes non distribuables de la période	0
Capital au 31-12-07	40 041 655

4.6- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat de parts.

Au 31/12/2007, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2007	725 365	0	725 365

Toutes les souscriptions ont été réalisées à la date de création du fonds commun de placement et il n'y a eu aucun rachat au cours de l'exercice, d'où aucune régularisation n'a été enregistrée.

4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2007, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/07
Rémunération du gestionnaire	116 036
Rémunération du dépositaire	40 467
Rémunération des garants	144 259
Total	300 762

4.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/07
Redevances CMF	23 205
Rémunération du commissaire aux comptes	15 120
Total	38 325

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1 Données par actions et ratios pertinents**

Données par actions	2007
Revenus des placements	26,611
Charges de gestion des placements	-7,519
Revenu net des placements	19,092
Autres charges	-0,958
Résultat d'exploitation (1)	18,134
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes capitalisable de l'exercice	18,134
Variation des + ou - valeurs potentielles	1,156
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	-0,115
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,041
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	19,175
Valeur Liquidative	1 019,18
Ratios de gestion des placements	2007
Charges / actif net moyen	-1,48%
Autres charges / actif net moyen	-0,19%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,56%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion conclue entre la société Alliance Asset Management et FCP Capitalisation & Garantie prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2007 s'élève à 116 036 DT.

5.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.